

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le trente mai deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/05/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Hubert LEHMANN), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

**EXCUSES** : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Pierre LANGLADE, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2012-089 : ADOPTION DU REGLEMENT LOCATION TENTES**

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-133 du 23 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la Délibération 2012-083 autorisant la mise à disposition des tentes

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes de Noblat a acquis des stands pour les louer aux communes en manifestant le besoin et que le conseil a précédemment défini les modalités tarifaires de mise à disposition de ces dernières aux communes.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de règlement pour la location de ces tentes.

## **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 contre et 2 abstentions**

Adopte le règlement, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

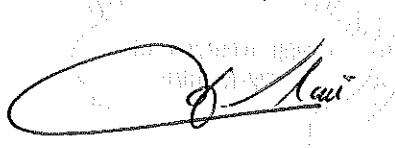
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 31 mai 2012

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** ADOPTION DU REGLEMENT DE LOCATION DES TENTES

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/06/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/06/2012

---

**Numéro de l'acte :** 2012-089 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20120530-2012-089-DE

---

**Date de décision :** 30/05/2012

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalite